



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 94276

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences pour l'enseignement au premier degré de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour l'année 2016. Cette loi ne prévoit aucune participation de l'État au renouvellement des manuels scolaires dans les écoles primaires, alors même que les nouveaux programmes d'enseignement préconisent leur renouvellement dès la rentrée de septembre 2016. Seuls les collèges bénéficient d'un soutien à hauteur de 150 millions d'euros. Compte tenu des disparités des finances entre les communes, toutes ne pourront procéder au remplacement comme le prévoient pourtant les nouveaux programmes. Face à cette situation, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour pallier cette disparité d'égalité territoriale.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94276

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2016](#), page 2274

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)